

# Ligue du LOL : après les sanctions, l'introspection ?

Des journalistes ont été mis à pied après des révélations sur des accusations de cyberharcèlement

**A** la suite des dénonciations et de la vague d'indignation qui se sont exprimées sur Twitter durant le week-end, voici venu le temps des sanctions et de l'introspection dans les rédactions et les entreprises où travaillent certains des membres de la Ligue du LOL.

Dans ce groupe Facebook privé ainsi baptisé, particulièrement actif entre 2009 et 2012, se retrouvaient une trentaine d'utilisateurs de Twitter, dont plusieurs journalistes parisiens, auxquels il est reproché aujourd'hui d'avoir orchestré des campagnes de cyberharcèlement, en particulier contre des femmes.

A Libération – dont le service de « fact-checking », Checknews, a été le premier à faire état de ces agissements vendredi 8 février –, le numéro trois du service Web, Alexandre Hervaud, et le journaliste pigiste, Vincent Glad, fondateur de la Ligue du LOL, ont été mis à pied à titre conservatoire lundi. Une partie de la conférence de rédaction, à laquelle n'ont pas participé les deux intéressés, a été consacrée au sujet. Le climat était grave, presque pesant, avec des chefs « aux mines d'enterrement », selon une personne présente.

Après avoir informé l'assistance des mesures prises, Laurent Joffrin, directeur de la publication et de la rédaction, a annoncé l'ouverture d'une enquête interne. « Cela ne préjuge en rien d'une culpabilité quelconque, et nous lançons donc une enquête interne pour savoir ce qu'il s'est passé, a expliqué au Monde M. Joffrin. Nous n'avons rien à cacher.

C'est nous qui sortons l'information. Nous réagissons tout de suite. » De plus, le journal a consacré sa « une » de mardi et quatre pages au sujet.

« C'est le couvercle de la marmite qui a sauté, juge un journaliste. J'ai l'impression que c'est tout le Twitter de l'époque qui est mis à plat. Je voyais des clashes passer, et peu de gens réagissaient, mais je n'imaginais pas que cela avait pris ces proportions. On ne sait pas encore bien qui a fait quoi précisément. Il faut le temps de dérouler la pelote. » Un autre journaliste souli-

gne en effet qu'« il ne s'agit pas de lyncher un collègue, même si tout le monde a conscience que ce qu'a fait la Ligue du LOL est grave ».

## « Parmi les bourreaux »

M. Joffrin a également souhaité l'ouverture d'une réflexion sur « l'exercice de [la] profession [de journaliste] sur les réseaux sociaux », où la situation est « ambiguë », avec la « nécessité éventuelle de faire une charte ».

Dimanche, deux jours après avoir qualifié ses agissements de « saillies ricaneuses » et conspué « ceux qui sautillent de joie dans leur bile revancharde », Alexandre Hervaud a finalement présenté des « excuses aussi sincères que tardives aux personnes qui, à un moment ou à un autre, ont été blessées par mes mots en quasi onze ans d'activité sur Twitter ».

Pour sa part, Vincent Glad a lui aussi publié un long texte sur Twitter, dans lequel il explique avoir « créé un monstre qui [lui] a totalement échappé » avant de s'excuser.

L'affaire a également touché d'autres rédactions parisiennes.

## « Rien n'empêche d'étudier l'allongement des délais de prescription »

MARLENE SCHIAPPA  
secrétaire d'Etat à l'égalité  
entre les femmes  
et les hommes

A l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles*, David Doucet, rédacteur en chef Web et ancien membre de la Ligue du LOL, a également été mis à pied à titre conservatoire. Une procédure de licenciement pour faute grave a été engagée à son encontre. Il s'est aussi repenti, regrettant avoir compté « parmi les bourreaux » et reconnaissant « deux canulars téléphoniques », dont un où il s'était fait passer pour un recruteur de la télé au détriment de Florence Porcel, une youtubeuse scientifique.

Guillaume Ledit, journaliste à *Usbek & Rica*, a également été

mis à pied à titre conservatoire, tout comme le publicitaire Renaud Loubert-Aledo, employé de Publicis Consultants depuis 2011. Un autre membre de la Ligue du LOL, Stephen Des Auinois, rédacteur en chef et fondateur du *Tag parfait* – magazine en ligne de la culture pornographique –, a déclaré sur Twitter qu'il se retirait de son poste. Enfin, le site de podcasts *Nouvelles Ecoutes* a annoncé avoir « pris la décision de mettre fin, avec effet immédiat, à [sa] collaboration avec Guilhem Malissen ».

Se défendant d'avoir « nui socialement ou professionnellement » à quiconque, le rédacteur en chef de *Slate* et ancien membre de la Ligue du LOL, Christophe Carron, s'est lui aussi excusé sur Twitter. Il a précisé que le site couvrirait l'affaire « sans s'intéresser à aucun angle », et sans qu'il prenne part à la supervision des articles.

Selon l'un des fondateurs du site, Jean-Marie Colombani, interrogé par *Le Monde*, « il n'a jamais harcelé ni insulté » et a présenté dès son arrivée en août 2017 des excuses à deux journalistes à la pige qui avaient été la cible des agissements du groupe. L'une d'elles, Lucile Belan, a d'ailleurs publié lundi 11 février son témoignage.

Pour sa part, la direction de *Télérama* (groupe *Le Monde*) a convoqué, lundi, Olivier Tesquet pour comprendre son implication dans le cadre de l'affaire de la Ligue du LOL, lequel a réaffirmé ne s'être livré à aucun acte de harcèlement. Elle n'envisage pas de sanction.

SOS-Racisme a demandé au parquet de Paris d'ouvrir une enquête préliminaire, mais la plupart des faits évoqués sur les réseaux sociaux remontent à 2012 et sont donc prescrits. « Rien n'empêche d'étudier l'allongement des délais de prescription, on vient d'allonger de dix ans pour les violés sur mineurs. Je vais aborder le sujet avec [la ministre de la justice] Nicole Belloubet », a écrit sur Twitter, dimanche, la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa. ■

FRANÇOIS BOUGON  
ET ALEXANDRE FIQUARD

### **Trois licenciements au «Huffington Post »**

Trois collaborateurs du *Huffington Post* ont été licenciés à l'automne 2018 pour avoir tenu, « dans un cadre professionnel, des propos inadmissibles », a annoncé le Groupe Le Monde, actionnaire du site d'information en ligne, lundi 11 février. Deux salariés ont d'abord été mis à pied et une enquête interne diligentée. En novembre 2018, après avoir entendu toutes les personnes concernées, le groupe a décidé « de prendre des sanctions lourdes, dont trois licenciements ». Un programme spécifique a été mis en place par la société qui intervient auprès du groupe sur les sujets de prévention de ce type de risques, afin d'accompagner l'équipe du *Huffington Post*.